



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Le directeur adjoint de cabinet

Paris, le 12 JUIL. 2010

Monsieur le Président,

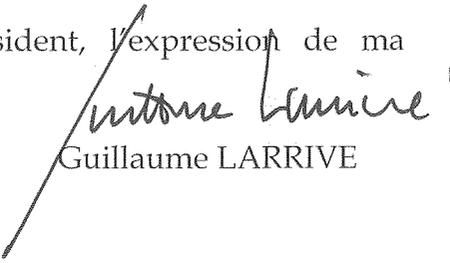
Brice HORTEFEUX, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, a décidé de conduire une réforme de la réglementation des armes, visant, d'une part, à simplifier le cadre juridique, et, d'autre part, à mieux lutter contre les trafics.

Dans ce cadre, la question des armes de collection est essentielle. Les travaux du comité de concertation, auquel vous avez activement participé, ont mis en évidence que la réglementation applicable aux collectionneurs peut sans doute être améliorée.

J'ai le plaisir de vous confirmer que le Ministre souhaite confier à un parlementaire une mission spécifique sur les armes de collection. Il a donc proposé au Premier ministre la nomination de M. Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde. La réglementation des armes relevant de l'autorité conjointe des ministres de l'intérieur et de la défense, M. CESAR sera placé en mission auprès de ces deux ministres.

Le terme de la mission du Sénateur CESAR sera fixé au 1er novembre 2010, avec la remise d'un rapport d'étape le 1er octobre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.


Guillaume LARRIVE

Monsieur Jean-Jacques BUIGNE
Président de l'Union Française
des Amateurs d'Armes
8, rue du Portail de la Ville
38353 La Tour du Pin CEDEX